

Écrit par Rozenn Le Carboulec
Vendredi, 15 Novembre 2013 14:41



À Villejuif, la mairie s'est engagée à permettre aux musulmans de disposer d'un grand lieu de culte. Après plusieurs années de négociations, une mosquée de 3 000 mètres carrés devrait voir le jour le long de la nationale 7. Mais, à l'approche des municipales, le projet n'est pas encore démarré que les critiques pleuvent déjà.

C'était une promesse de campagne de Claudine Cordillot, maire communiste de Villejuif. Après deux tentatives avortées, « c'est déjà le troisième site qui est proposé pour une mosquée », explique Bertrand Dubosclard, responsable de la section PS de la ville, qui soutient le projet. Le futur bâtiment, d'environ 3 000 mètres carrés sur cinq étages, devrait être situé boulevard Maxime-Gorki, sur un terrain longé par la nationale 7. Cet ancien site de gendarmerie cédé à la Ville par le conseil général du Val-de-Marne sera ensuite mis à disposition de l'Association des musulmans du Val-de-Bievre (AMVAB), à travers un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans.

À terme, « la Ville deviendra propriétaire du bien et pourra le revendre à l'association », explique Franck Fregosi, directeur de recherche au CNRS, spécialiste de la régulation publique de l'islam. « Le bail emphytéotique est la pratique la plus classique, une technique légale qui permet à la commune d'apporter un soutien indirect aux cultes », explique-t-il. Il appartient ensuite à l'AMVAB, qui a lancé un appel aux dons, de construire le lieu de culte. Mais pour cela, encore faut-il détruire l'existant, une option qui pose problème.

Écrit par Rozenn Le Carboulec

Vendredi, 15 Novembre 2013 14:41

[...] La suite dans Le 13 du Mois #34